

Dossier presse - **CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT RELATIVE AU « PARCOURS CITOYEN »
DES ELEVES DE CLASSE DE TROISIEME**

Ce lundi 6 décembre, le rectorat de l'académie de Versailles, représenté par le directeur académique des services de l'Education nationale du département, M. Luc Pham, et le tribunal administratif de Versailles, représenté par sa présidente, Mme Jenny Grand d'Esnon, signeront leur première convention « Parcours Citoyen ».

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la politique en faveur de la diversité et de l'égalité des chances ainsi que de la lutte contre les discriminations au sein de l'ensemble de la juridiction administrative.

Elle a pour objet de formaliser les principes généraux d'organisation du « Parcours Citoyen » proposé par le tribunal administratif de Versailles aux élèves des classes de troisième des collèges de l'académie de Versailles concernés par la politique d'éducation prioritaire ou situés en milieu rural.

Ce « Parcours Citoyen » permet d'offrir à des élèves de classe de 3^{ème} motivés et méritants la possibilité de découvrir les missions et les métiers de la juridiction administrative.

Il se décompose en de trois phases :

Au cours de la première phase, les élèves de 3^{ème} volontaires proposés par leur établissement scolaire et retenus par la juridiction sont accueillis au sein du tribunal pendant la période de la séquence d'observation ;

Cette année, 4 élèves de classe de 3^{ème} du collège Gustave Courbet de Trappes seront accueillis au tribunal dès lundi pour y effectuer leur stage d'orientation.

Ils seront ainsi accueillis pendant une semaine au cours de laquelle, accompagné d'un tuteur désigné au sein de la juridiction, ils pourront participer aux activités du tribunal dans la limite des règles de secret inhérentes à l'activité juridictionnelle.

Au cours de la deuxième phase, des magistrats se rendront dans l'établissement des élèves stagiaires pour présenter leur métier.

Cette intervention a lieu à la fin du deuxième ou au tout début du troisième trimestre de l'année scolaire, à une date fixée en accord avec le chef d'établissement.

Enfin, au cours de la troisième phase, qui se déroulera dans le cours du troisième trimestre, un groupe d'élèves de l'établissement des élèves stagiaires sera accueilli au tribunal pour y découvrir la juridiction, assister à une audience et participer à une animation en lien avec l'activité juridictionnelle du tribunal.

Un avocat inscrit à l'ordre des avocats du barreau de Versailles sera également associé à certaines phases du parcours.

Le rectorat et le tribunal espèrent, par cette initiative, faire connaître les missions et les métiers de la juridiction administrative aux élèves des classes de troisième sélectionnés en vue, non seulement de former les élèves en tant que futurs citoyens mais aussi de les aider à construire leur projet professionnel.